



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Séance : 3 septembre 2012
Présidence: Monsieur Jean-Louis Bandini
Objet : MÉCANISATION DU SECTEUR ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 12/2012 de la Municipalité du 30 juillet 2012 ;
- vu les rapports de la commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 54 voix (à l'unanimité)



- **d'autoriser** la Municipalité à acquérir 2 véhicules porte-outils ;
- **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 500'000.- ;
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante ;
- **d'amortir** l'investissement de CHF 500'000.- sur une période de 10 ans à raison de CHF 50'000.- par année, la première au budget 2013.

Ainsi délibéré en séance du 3 septembre 2012

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Séance : 3 septembre 2012

Présidence: Monsieur Jean-Louis Bandini

Objet : REMPLACEMENT DES CONDUITES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE AUX ROUTES DES MURS, DU VILLAGE ET DE CHATAGNY. REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT À LA ROUTE DES MURS

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis N° 13/2012 de la Municipalité du 30 juillet 2012 ;
- vu les rapports de la commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 53 voix et 1 abstention



- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer le remplacement de la conduite d'eau et l'assainissement des collecteurs aux routes des Murs, du Village et de Châtagny ;
- **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 549'600.- ;
- **de financer** ce montant d'une part par les subventions ECA estimées à CHF 72'000.- et le solde de CHF 477'600.- *par la trésorerie courante* ;
- **d'amortir** l'investissement net de CHF 477'600.- sur une période de 30 ans, à raison de CHF 10'500.- par année pour la partie eau potable (chapitre 811) et à raison de CHF 5'500.- par année pour la partie assainissement (chapitre 460), les premières au budget 2014.

Ainsi délibéré en séance du 3 septembre 2012

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Séance : 3 septembre 2012
Présidence: Monsieur Jean-Louis Bandini
Objet : MOTION FRANZ WEBER 3, DÉPOSÉE PAR JC SCHWAAB ET F. GROSS

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Considérant :

- que la loi cantonale sur la protection de Lavaux (LLavaux) révisée protège raisonnablement la région de Lavaux, garantit le label UNESCO, tout en permettant à la région de vivre et de se développer ;
- que l'initiative « sauver Lavaux 3 » est excessive et entravera tout développement, même raisonnable, dans la région de Lavaux ;
- que l'acceptation de l'initiative menacerait des projets d'utilité publique sur le territoire communal ;
- que l'initiative entrave l'autonomie communale et prive les autorités de proximité de leurs compétences en matière d'aménagement du territoire ;
- que l'initiative n'est pas nécessaire pour garantir la pérennité du label UNESCO,

DÉCIDE

par 54 voix (à l'unanimité)



- **De recommander** aux électrices et électeurs de la commune et du canton de refuser l'initiative « sauver Lavaux 3 » ;
- **De recommander** à la municipalité de s'engager activement dans la campagne pour que l'initiative soit refusée. Il recommande à la municipalité de faire usage de toute la marge de manœuvre que lui confère la législation sur les droits politiques en matière d'information aux électeurs, étant donné que la commune est concernée au premier chef.

Ainsi délibéré en séance du 3 septembre 2012

Le Président

Jean-Louis Bandini

La Secrétaire

Eliane Fedrigo